



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/STEEL/GE.1/1999/2
5 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'ACIER
Deuxième session, 24 et 25 mars 1999
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ENTREPRISE

Note du secrétariat

1. A sa première session de mars 1998, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a décidé de créer un Groupe spécial d'experts de l'acier et un Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique. Il a chargé les deux groupes d'experts de mettre l'accent sur le thème du "développement de l'entreprise", en particulier la privatisation et la restructuration. Il leur a aussi demandé d'élaborer un document d'orientation sur le développement de l'entreprise.
2. A sa deuxième session, le Comité a décidé :
 - a) Qu'il resterait l'organe chargé de l'élaboration et de la mise en application ultérieures du programme de développement de l'entreprise;
 - b) Que les travaux sur les projets explicitement intersectoriels devaient débiter incessamment. Il conviendrait en priorité de dresser l'inventaire des travaux relatifs au développement de l'entreprise dans les économies en transition qui sont financés par d'autres organismes. La CEE/ONU pourrait ainsi préciser son secteur d'activité en vue d'améliorer la qualité de ses travaux et d'éviter des chevauchements;

- c) Que la stratégie de la CEE/ONU relative au développement de l'entreprise devait inclure les problèmes du développement des petites et moyennes entreprises, ainsi que la participation et le soutien du secteur privé;
- d) Que cette stratégie devait porter sur des questions intéressant tous les pays membres de la CEE/ONU et non certains de ces pays seulement;
- e) De prier le secrétariat d'entreprendre ses travaux à l'aide des ressources existantes en ce qui concerne la proposition de projet relatif au développement de l'entreprise à l'aide d'Internet. Ces travaux pourront être prolongés en fonction de la disponibilité des ressources;
- f) Que le mandat du Groupe spécial d'experts de l'acier et celui du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique devaient être prolongés. Leurs programmes de travail et l'état d'avancement de leurs projets devraient être examinés à la prochaine session du Comité; et
- g) De revenir à la question du développement de l'entreprise à sa prochaine session.
